

Superviser et analyser les pratiques dans le secteur social et médico-social

Certification enregistrée au RSCH / France Compétences sous le N° RS 6295
Dispense Module 1

Prérequis

Tout professionnel des métiers de la relation justifiant :

- D'un diplôme de niveau 4 minimum dans le travail social ou médico-social, l'éducation ou les sciences humaines et sociales et formations complémentaires en travail social
- ET de la validation de la formation « Intervenant en analyse des pratiques » dispensée par l'ARIFTS depuis 2018
- OU de 90 heures minimum d'animation de groupes en analyse des pratiques professionnelles sur les 5 dernières années
- ET d'une situation professionnelle d'animation de groupe d'analyse des pratiques professionnelles à l'entrée en formation

Modalités d'organisation

Durée : 107 heures formation

Lieu : Ariffts Rezé

Dates : septembre 2024 à mai 2025

Coût : 2343€ + 150 € frais admission

Objectifs de formation

A l'issue du parcours de formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Négocier la commande d'un dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques d'une structure sociale ou médico-sociale afin de proposer une offre appropriée
- Installer le cadre nécessaire à la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de favoriser leur implication dans le dispositif et soutenir l'atteinte des objectifs.
- Animer la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de promouvoir le développement de leurs savoirs, savoir-faire et savoirs relationnels.
- Evaluer le dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin d'en rendre compte aux participants et au commanditaire et d'établir des préconisations pour la suite à donner au dispositif.
- Réaliser une co-évaluation des pratiques de superviseur ou d'animateur de groupe d'analyse de pratiques dans le secteur social et médico-social afin de soutenir l'amélioration des pratiques.
- Réaliser une veille stratégique et sectorielle afin d'adapter sa pratique de superviseur aux différentes évolutions du secteur social et médico-social.

Méthodes mobilisées

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, de supervisions individuelles et collectives

Contenu

Module 2 « L'approfondissement et la supervision »

107 heures de septembre 2024 à mai 2025

Être en situation professionnelle d'animation de groupe d'analyse des pratiques professionnelles (60 heures entre septembre et avril)

Parcours « Orientation systémique » :

- Animer l'analyse de pratiques des professionnels.
- Expérimenter la supervision des professionnels en analyse des pratiques inscrit dans une démarche systémique.
- Evaluer le dispositif d'analyse de pratiques des professionnels.
- Réaliser une veille stratégique et sectorielle afin d'adapter sa pratique aux différentes évolutions du secteur social et médico-social.

Parcours « Orientation clinique psychanalytique » :

- Animer l'analyse de pratiques des professionnels.
- Expérimenter la supervision des professionnels en analyse des pratiques inscrit dans une démarche clinique d'orientation psychanalytique.
- Evaluer le dispositif d'analyse de pratiques des professionnels.
- Réaliser une veille stratégique et sectorielle afin d'adapter sa pratique aux différentes évolutions du secteur social et médico-social.

Accompagnement à la certification - 24 heures

A partir de l'expérience du candidat, ce module prépare à :

- Identifier les objectifs et modalités de certification,
- Produire et rédiger un Dossier de Pratiques Professionnelles (DPP) en lien avec les exigences de la certification,
- Valoriser ses compétences professionnelles à l'écrit et à l'oral,
- Réaliser une co-évaluation des pratiques de superviseur ou d'animateur de groupe d'analyse de pratiques,
- Organiser sa soutenance orale de certification afin de valoriser sa pratique professionnelle.

Résultats attendus

- Développer de nouvelles compétences
- Elaborer une posture professionnelle
- Elaborer un dispositif d'Analyse des pratiques
- Découvrir des dispositifs variés d'intervention
- Obtenir la certification

Modalités d'évaluation

- Evaluation 1 : dossier de pratiques professionnelles de 35 pages maximum et une soutenance orale (60 minutes)
- Evaluation 2 : participation à une séance d'analyse de pratiques entre superviseurs (3h dont 35 minutes d'intervention du candidat)

Intervenant(e)(s)

Nos intervenants ont une expertise et une expérience solide de l'analyse des pratiques professionnelles référée aux courants psychanalytique, systémique et/ou psychosociologique.

Financements

CPF, Employeur, OPCO, personnel, Pôle Emploi

Contact

Assistante formation : Céline Poirier

T : 02 40 75 80 08 – intervenant-adp@arifts.fr

Dates des réunions d'information communiquées sur le site internet : www.arifts.fr